

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2023

N°DC-2023-66

Conseillers en exercice : 19	Présents : 18	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Renouvellement du contrat groupe relatif à la prestation fourrière animale avec Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

L'an deux mille vingt-trois, le mardi douze décembre à dix-neuf heures le Conseil municipal, dûment convoqué le vendredi huit décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le huit décembre deux mille vingt-trois.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, Mme Laurence MORVAN, M. Daniel DURAND, Mme Sylvaine LE GALLO, M. Christian BARBIER, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNEY, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien CHENAIS, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC.

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : Mme Nathalie DUMONT donne pouvoir à Mme Marie-Laure GAIN

Secrétaire de séance : M. Thierry QUERO

Vu la délibération du conseil communautaire de Golfe Morbihan Vannes Agglomération en date du 17 décembre 2020 relative à la refacturation aux communes du service de fourrière animale ;

Vu le courrier n°20230921-3820PT de GMVA en date du 21 septembre 2023 ;

Golfe Morbihan Vannes Agglomération (GMVA) assure le service de fourrière animale via son prestataire dans le cadre d'un marché public.

Ce service est financé par les fonds propres de GMVA, avec une part de recettes provenant des propriétaires d'animaux à la restitution (frais de garde, et le cas échéant : frais de vétérinaire, vaccin, frais d'identification).

Le marché de prestation de service : « Gestion de la fourrière animale » arrive à terme le 31 décembre 2023. La commune de Colpo souhaite renouveler les prestations de ce marché.

A titre informatif, pour l'année 2021, 12 interventions ont été réalisées sur la commune de Colpo pour un coût de 1 980 €. En 2022, 11 interventions ont été réalisées pour un coût de 1 839€.

C'est dans ce cadre que Monsieur le Maire souhaite que les conseillers municipaux se prononcent sur le renouvellement de la convention relative à la gestion de la fourrière animale, porté par l'agglomération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **RENOUVELE** son engagement dans le contrat groupe relatif à la gestion de la fourrière animale, porté par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, dans les conditions identiques de l'année 2023, à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024.
- **AUTORISE** Golfe du Morbihan Vannes Agglomération à lancer un marché de prestation de services « Gestion de la fourrière animale » en y intégrant la Commune de Colpo.

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le **14 DEC. 2023**

ID : 056-215600420-20231212-DEL20231212_66-DE

- **APPROUVE** le principe d'une refacturation du service de fourrière animale selon une convention de refacturation entre GMVA et la commune de Colpo.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

